



BUDGET 2024

NOTE DE
PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES
24, RUE DE LA 3^E DIA · 88 310 CORNIMONT

03 29 24 02 88
contact@cchautesvosges.fr

www.cchautesvosges.fr



INTRODUCTION	3
I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1- Généralités.....	4
2- Les principales dépenses et recettes de la section pour le budget principal	5
3- La fiscalité	7
4- Les dotations et compensation de l’ETAT	7
II - LA SECTION D’INVESTISSEMENT	7
1- Généralités.....	7
2- Vue d’ensemble de la section d’investissement.....	8
3- Les principaux projets de l’année 2024	10
4- Les subventions d’investissements prévues	12
III – LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRINCIPAL	13
1- Les dépenses et recettes de fonctionnement.....	13
2- Les dépenses et recettes d’investissement	15
3- Principaux ratios par habitant au 1 ^{er} janvier 2024 (21696 habitants)	16
4- Etat de la dette (Données DGFIP du 09/04/2024)	17

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la CCHV aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 06 mars 2024. Il a été établi avec la volonté de se fixer les objectifs suivants :

- Le maintien d'un service public de qualité
- L'attractivité du territoire
- Une fiscalité maîtrisée
- Maintenir les charges de gestion courantes à l'identique jusqu'en 2026
- Maintenir un niveau de trésorerie raisonnable
- Avoir une vision pluriannuelle

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CCHV ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1- Généralités

Les 6 budgets de fonctionnement permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.

- Le budget principal
- Le budget Zone d'Activité Economique,
- Le budget Ordures Ménagères,
- Le budget Transport,
- Le budget Eau
- Le budget Assainissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscines, ramassage des ordures ménagères, distribution de l'eau potable, traitement des eaux usées, navette intercommunale, cellules commerciales...), à la fiscalité, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les recettes et dépenses de fonctionnement des budgets 2024 s'élèvent à 21 095 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges sociales du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les adhésions aux divers organismes, les participations et subventions versées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges sociales du personnel représentent 22% des dépenses de fonctionnement de la CCHV, tous budgets confondus.

Il existe trois principaux types de recettes pour la CCHV :

- Les impôts
 - 6 279 139.00€ pour 2023 et 5 336 940.07€ prévu pour 2024.Cette prévision tient compte de la suppression de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères sur la taxe foncière
- Les dotations et compensations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

2- Les principales dépenses et recettes pour le budget principal

Répartition des dépenses de fonctionnement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	3 393 802,00	2 844 759,17	549 042,83	84	3 290 020,00	2 758 999,93	531 020,07	84	2 104 259,00	2 104 259,00	-36,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	664 870,00	530 918,60	133 951,40	80	713 970,00	659 080,58	54 889,42	92	854 170,00	854 170,00	19,6
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 737 007,00	1 428 566,47	308 440,53	82	1 660 739,00	1 447 457,01	213 281,99	87	453 608,00	453 608,00	-72,7
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	957 865,00	854 902,57	102 962,43	89	876 631,00	619 562,80	257 068,20	71	760 841,00	760 841,00	-13,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	34 060,00	30 371,53	3 688,47	89	38 680,00	32 899,54	5 780,46	85	35 640,00	35 640,00	-7,9
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 012 054,43	2 927 244,83	84 809,60	97	3 450 901,30	3 318 288,56	132 612,74	96	3 681 147,41	3 681 147,41	6,7
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46 500,00	1 556,10	44 943,90	3	1 829,64	3 487,05	-1 657,41	191	3 820,89	3 820,89	108,8
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	34 191,73	58 244,62	-24 052,89	170	67 415,39	65 346,73	2 068,66	97	72 033,34	72 033,34	6,8
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 931 362,70	2 867 444,11	63 918,59	98	3 381 656,27	3 249 454,78	132 201,49	96	3 605 293,18	3 605 293,18	6,6
014 - Atténuations de produits	3 117 032,00	3 117 031,00	1,00	100	3 145 333,00	3 145 331,53	1,47	100	3 351 440,10	3 351 440,10	6,6
65 - Autres charges de gestion courante	1 813 436,53	1 264 692,65	548 743,88	70	2 015 846,27	1 275 470,78	740 375,49	63	1 717 761,92	1 717 761,92	-14,8
66 - Charges financières	59 232,00	58 132,28	1 099,72	98	116 397,00	78 990,24	37 406,76	68	77 740,00	77 740,00	-33,2
67 - Charges spécifiques	10 000,00	3 202,63	6 797,37	32	19 807,52	8 336,14	11 471,38	42	5 528,00	5 528,00	-72,1
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et					193 797,93		193 797,93		388 254,20	388 254,20	100,3
Total dépenses réelles	11 405 556,96	10 215 062,56	1 190 494,40	90	12 242 103,02	10 585 417,18	1 656 685,84	86	11 326 130,63	11 326 130,63	-7,5
Total dépenses d'ordre	596 540,00	581 104,44	15 435,56	97	666 517,53	640 978,88	25 538,65	96	847 561,63	847 561,63	27,2
Total dépenses de fonctionnement	12 002 096,96	10 796 167,00	1 205 929,96	90	12 908 620,55	11 226 396,06	1 682 224,49	87	12 173 692,26	12 173 692,26	-5,7

Les dépenses sont maîtrisées. Le budget 2024 n'inclut plus les dépenses liées aux déchets, hormis le personnel du service déchets, pour la partie du territoire (Tendon-Thiéfosse-Saulxures-sur-Moselotte-Ventron-Cornimont-La Bresse) qui était soumise jusqu'au 31/12/2023 à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Répartition des recettes de fonctionnement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 553 336,00	1 319 172,58	234 163,42	85	1 512 982,06	1 236 326,22	276 655,84	82	1 729 613,00	1 729 613,00	14,3
73 - Impôts et taxes	6 604 839,00	6 706 388,97	101 549,97	102	7 369 416,16	7 393 787,22	-24 371,06	100	5 295 797,00	5 295 797,00	-28,1
731 - Impositions directes									1 094 483,07	1 094 483,07	
74 - Dotations et participations	2 059 545,44	2 427 401,70	367 856,26	118	2 205 324,47	2 425 983,40	220 658,93	110	2 032 586,97	2 032 586,97	-7,8
75 - Autres produits de gestion courante	90 320,00	87 321,85	2 998,15	97	59 330,00	73 445,72	-14 115,72	124	61 750,00	61 750,00	4,1
77 - Produits spécifiques	1 400,00	5 940,18	-4 540,18	424	1 100,00	33 067,10	-31 967,10	3 006	1 175,00	1 175,00	6,8
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov					193 797,93		193 797,93		213 404,00	213 404,00	10,1
013 - Atténuations de charges	68 840,37	96 937,28	-28 096,91	141	23 100,00	54 514,70	-31 414,70	236	10 000,00	10 000,00	-56,7
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 452 236,15	1 452 236,15		100	1 258 661,47	1 258 661,47		100	1 534 163,22	1 534 163,22	21,9
Total recettes réelles	11 830 516,96	12 095 398,71	264 881,75	102	12 623 712,09	12 475 785,83	147 926,26	99	11 972 972,26	11 972 972,26	-5,2
Total recettes d'ordre	171 580,00	162 948,59	8 631,41	95	284 908,46	284 773,45	135,01	100	200 720,00	200 720,00	-29,5
Total recettes de fonctionnement	12 002 096,96	12 258 347,30	256 250,34	102	12 908 620,55	12 760 559,28	148 061,27	99	12 173 692,26	12 173 692,26	-5,7

Le budget 2024 n'inclut plus les recettes liées aux déchets pour la partie du territoire (Tendon-Thiéfosse-Saulxures-sur-Moselotte-Ventron-Cornimont-La Bresse) qui était soumise jusqu'au 31/12/2023 à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

3- La fiscalité

Les taux des impôts sont maintenus pour 2024 :

Taxe d'habitation Résidences Secondaires	2.80%
Taxe sur le Foncier Bâti	5.68%
Taxe sur le Foncier Non-Bati	4.18%
Cotisation Foncière des Entreprises	24.46 %

Le produit attendu pour la fiscalité locale s'élève à 2 965 320 €.

La taxe pour la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations est mise en place pour l'année 2024 pour un produit attendu de 261 143.074€

4- Les dotations et compensation de l'ETAT

Les dotations et compensations (fraction de TVA comprise) reçues de l'Etat en 2022 s'élèvent à 2 268 744.00€ et 2 315 140.00€ en 2023.

Elles sont attendues en 2024 pour un montant prévu de 2 243 375.19 €.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir, alors que la section de fonctionnement est impliquée par des notions de récurrence et de quotidienneté.

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes des Hautes Vosges à moyen et à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la CCHV regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : Toutes les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction, à la réfection du réseau d'eau...).

2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	27 608,54	27 608,54		100								
13 - Subventions d'investissement reçues					18 952,50		18 952,50					
16 - Emprunts et dettes assimilés	349 857,00	313 234,33	36 622,67	90	475 815,00	382 019,40	93 795,60	80	483 654,71		483 654,71	1,6
20 - Immobilisations incorporelles	379 519,77	93 400,23	286 119,54	25	617 613,08	92 650,80	524 962,28	15	264 632,00	170 045,58	434 677,58	-29,6
204 - Subventions d'équipement versées	870 987,00	357 551,26	513 435,74	41	502 839,20	372 311,20	130 528,00	74	311 337,00	35 264,80	346 601,80	-31,1
21 - Immobilisations corporelles	2 227 575,00	296 463,09	1 931 111,91	13	2 985 319,96	830 093,03	2 155 226,93	28	2 572 102,70	782 907,09	3 355 009,79	12,4
23 - Immobilisations en cours					25 132,77	25 132,77		100	160 000,00		160 000,00	536,6
26 - Participations et créances ratt. à des particip.									1 500,00		1 500,00	
Total dépenses réelles hors opérations	3 855 547,31	1 088 257,45	2 767 289,86	28	4 625 672,51	1 702 207,20	2 923 465,31	37	3 793 226,41	988 217,47	4 781 443,88	3,4
Total dépenses d'ordre	207 354,00	198 722,59	8 631,41	96	384 878,46	284 773,45	100 105,01	74	367 017,00		367 017,00	-4,6
Total dépenses d'investissement	4 062 901,31	1 286 980,04	2 775 921,27	32	5 010 550,97	1 986 980,65	3 023 570,32	40	4 160 243,41	988 217,47	5 148 460,88	2,8

Recettes d'investissement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	218 378,39	318 615,42	-100 237,03	146	79 615,93	79 615,93		100	1 490 694,45		1 490 694,45	1 772,4
024 - Produits des cessions d'immobilisations					16 000,00		16 000,00					
10 - Dotations, fonds divers et reserves	313 637,92	32 928,00	280 709,92	10	611 136,21	284 794,39	326 341,82	47	564 628,44		564 628,44	-7,6
13 - Subventions d'investissement reçues	1 898 571,00	340 956,11	1 557 614,89	18	1 227 311,30	422 285,90	805 025,40	34	1 598 502,36	480 777,00	2 079 279,36	69,4
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00		1 000 000,00		2 330 000,00	2 050 000,00	280 000,00	88				
Total recettes réelles hors opérations	3 430 587,31	692 499,53	2 738 087,78	20	4 264 063,44	2 836 696,22	1 427 367,22	67	3 653 825,25	480 777,00	4 134 602,25	-3,0
902 - Aménagement cours d'eau Moselotte		57 218,00	-57 218,00									
Total recettes opérations d'invest.		57 218,00	-57 218,00									
Total recettes d'ordre	632 314,00	616 878,44	15 435,56	98	766 487,53	640 978,88	125 508,65	84	1 013 858,63		1 013 858,63	32,3
Total recettes d'investissement	4 062 901,31	1 366 595,97	2 696 305,34	34	5 030 550,97	3 477 675,10	1 552 875,87	69	4 667 683,88	480 777,00	5 148 460,88	2,3

3- Les principaux projets pour l'année 2024

- **Administration générale - Communication :**
 - - Enseignes (6 bâtiments) – Vidéo présentation CCHV – Mobilier – Plan d'action Climat social – Application mobile pour usagers

- **Gestion des déchets :**
 - * **Déchèteries :**
 - Etudes et dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour les déchèteries de La Bresse et Le Syndicat
 - Assistance à maîtrise d'œuvre et travaux de mises en conformité et aménagement des trois déchèteries (La Bresse-Saulxures-sur-Moselotte et Le Syndicat)
 - Composteurs collectifs subventionnés (55 % Fond vert)
 - Broyeur subventionné subventionné (55 %)
 - Aménagement d'une zone de réemploi
 - Caméras de surveillance
 - Véhicule utilitaire

 - * **Collecte des déchets :**
 - Conteneurs PAV Multi-matériaux et Verre
 - Bacs, couvercles RI APV et sac OM dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative pour les communes de Tendon, La Bresse, Cornimont, Saulxures-Sur-Moselotte, Ventron et Thiéfosse
 - Camion-benne à ordures ménagères
 - Paramétrage extension logiciel de facturation RI et système de géolocalisation

- **Service à la population :**
 - Véhicule Relais Petite Enfance – Lieu Accueil Petite Enfance subventionné (80 % du HT)
 - Faucheuse-remorque chantier insertion (44 % du HT)

- **Sports-Loisirs-Culture :**
 - Etudes environnementales du stade nordique à La Bresse subventionnées (50 % du HT à préciser)
 - Fin des travaux du cinéma à Vagney subventionnés (80% du HT)
 - Sièges et travaux d'accessibilité du cinéma à La Bresse subventionnés (80 % du HT)
 - Maîtrises d'œuvres de la réhabilitation des piscines de La Bresse et Vagney subventionnées (60%, moyenne, à préciser par projet)

- **Urbanisme :**
 - Elaboration PLUi et étude zones humides (/ 3 tranches) subventionnée (80 % du HT)
 - Elaboration PLU Sapois subventionnée (34 % du HT)
 - Révision PLU La Bresse subventionnée (25 % du HT)
 - Autres procédures subventionnées (10% du HT)

- **Aménagement du territoire :**
 - Plan de mobilité simplifié subventionné (75 % du HT)
 - Massif du Fossard remboursement à la CC de la Porte Des Vosges Méridionales de la part CCHV de la phase conception et travaux
 - Participation aux étude friche de Rochesson
 - Signalétique Tendon
 - Opération collective de récupérateurs d'eau de pluie subventionnée (95 % du HT)
 - Etude pré-opérationnel du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » subventionnée (75 % du HT)

- **Développement économique et tourisme :**
 - Etude extension ZA Lansauchamp
 - Remboursement « stratégie foncière » à l'Etablissement Public Foncier de Grand Est
 - Expertise et accompagnement mobilité touristique subventionnés (80 % du HT)
 - Aide aux entreprises pour le développement économique et touristique

- **Eau :**
 - Etude diagnostics des systèmes d'eau potable subventionnée (70 % du HT)
 - Logiciel SIG (50 % du HT)
 - Interconnexions Gerbamont Bambois Ténine / La Bresse-Cornimont subventionnées (80 % du HT)
 - Travaux réservoir de Cleurie subventionnés (50 % du HT)
 - Mise en place de la télégestion dans différentes communes du territoire subventionnée (65% du HT)
 - Réseau AEP La Bresse (Le Chajoux) – Le Syndicat (Bois du Pin) subventionné (40% du HT)
 - Captages Grouvelin subventionnés (80 % du HT)
 - Vannes de sectorisation Rochesson et Cornimont subventionnées (75% du HT)
 - Canalisation AEP rue de l'Eglise Rochesson
 - Champs clos à Saulxures-sur-Moselotte
 - Reconversion station de traitement de Vagney subventionnée (55% du HT)
 - Travaux de maillage à Ventron subventionnés (70% du HT) et réhabilitation des champs captants subventionnée (80% du HT)
 -

- Assainissement :
 - Etude diagnostics des systèmes d'assainissement subventionné (70 % du HT)
 - Réseau séparatif Basse-Sur-Le-Rupt
 - Bois du Pin Le Syndicat subventionné (15 % du HT)
 - Etude postes de relevages Saulxures-Sur-Moselotte
 - Branchement Station de Tendon
 - Chemin de Peute Goutte Ventron subventionné (20% du HT)

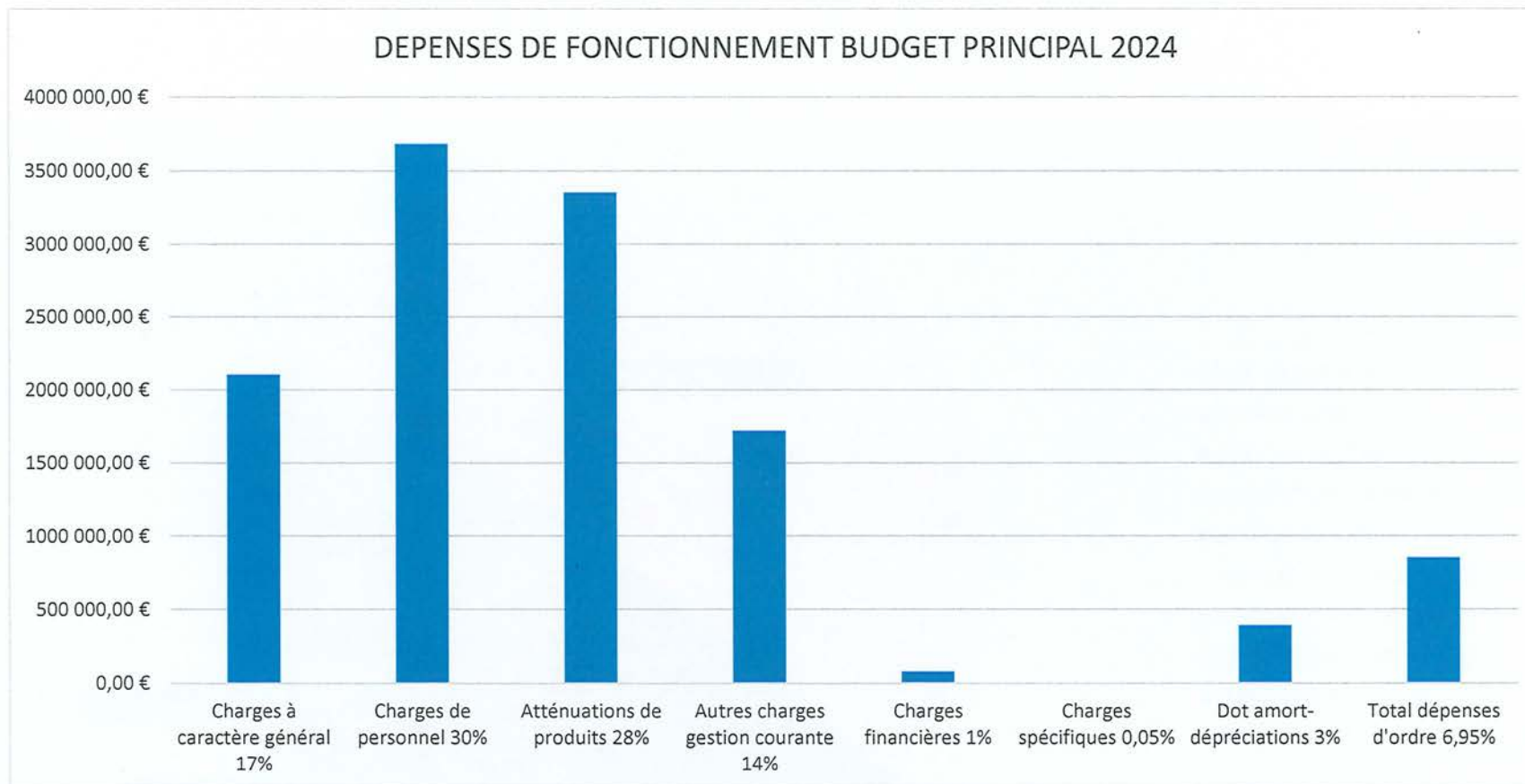
4- Les subventions d'investissements prévues pour 2024

- De l'Etat pour un montant prévu de 3 908 045.00 €
- De la Région pour un montant prévu de 245 447.00 €
- Du Département pour un montant prévu de 975 269.00 €
- D'autres organismes 98 700.00 €

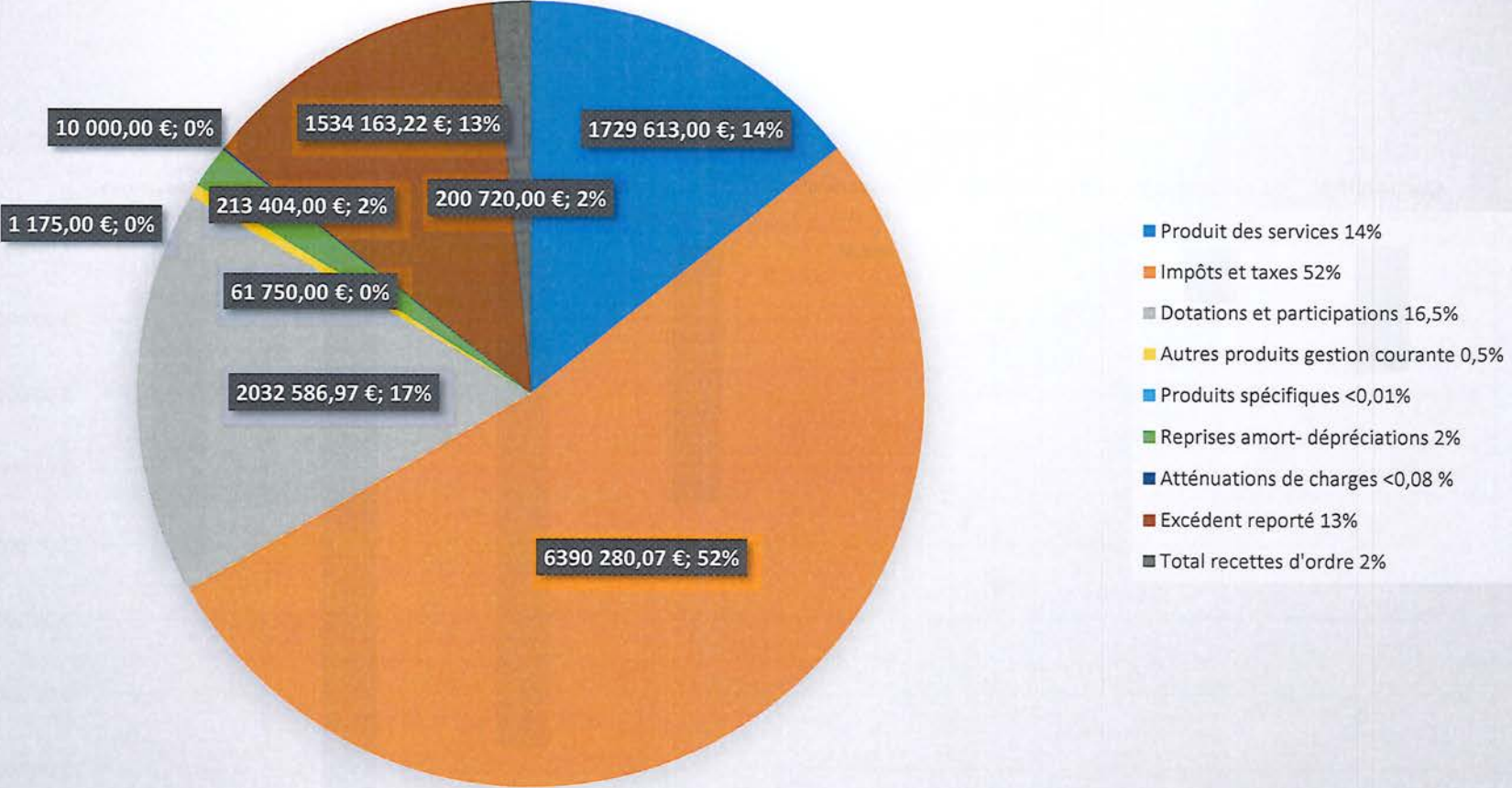
Ces subventions couvrent 39 % des dépenses réelles d'investissement prévue par la collectivité.

III – LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRINCIPAL

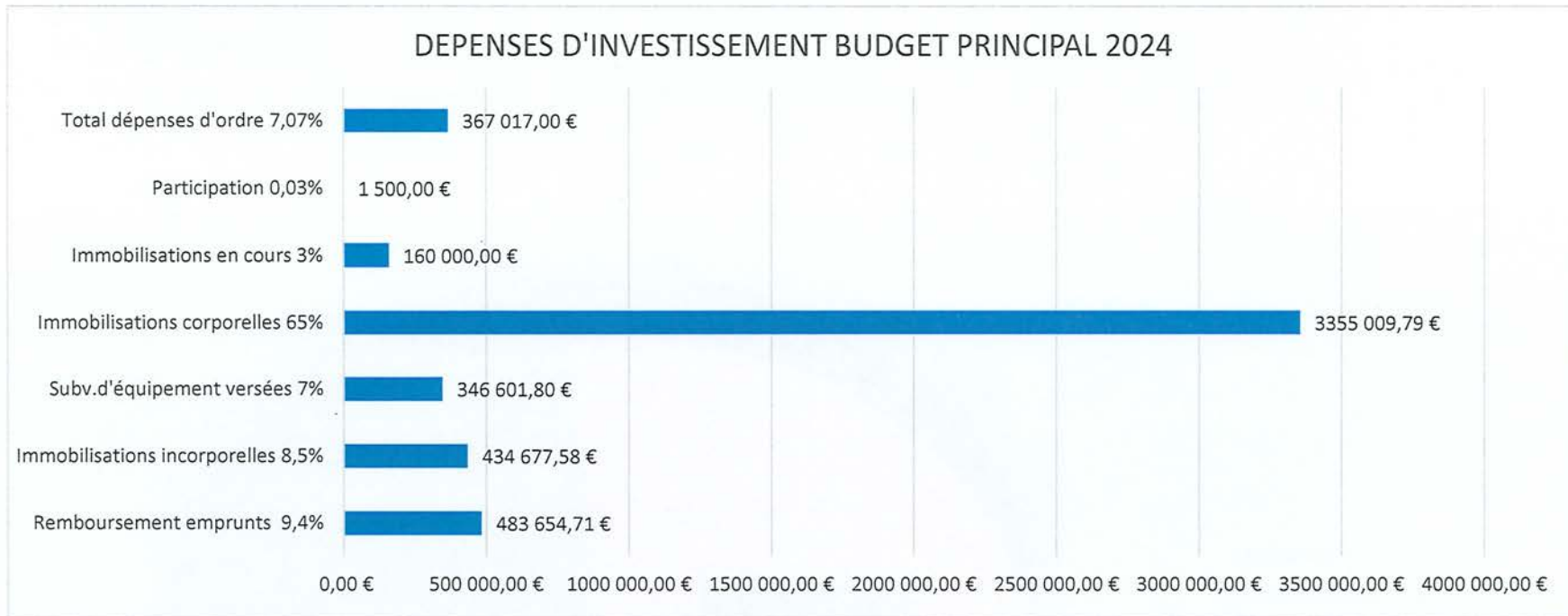
1- Les dépenses et recettes de fonctionnement



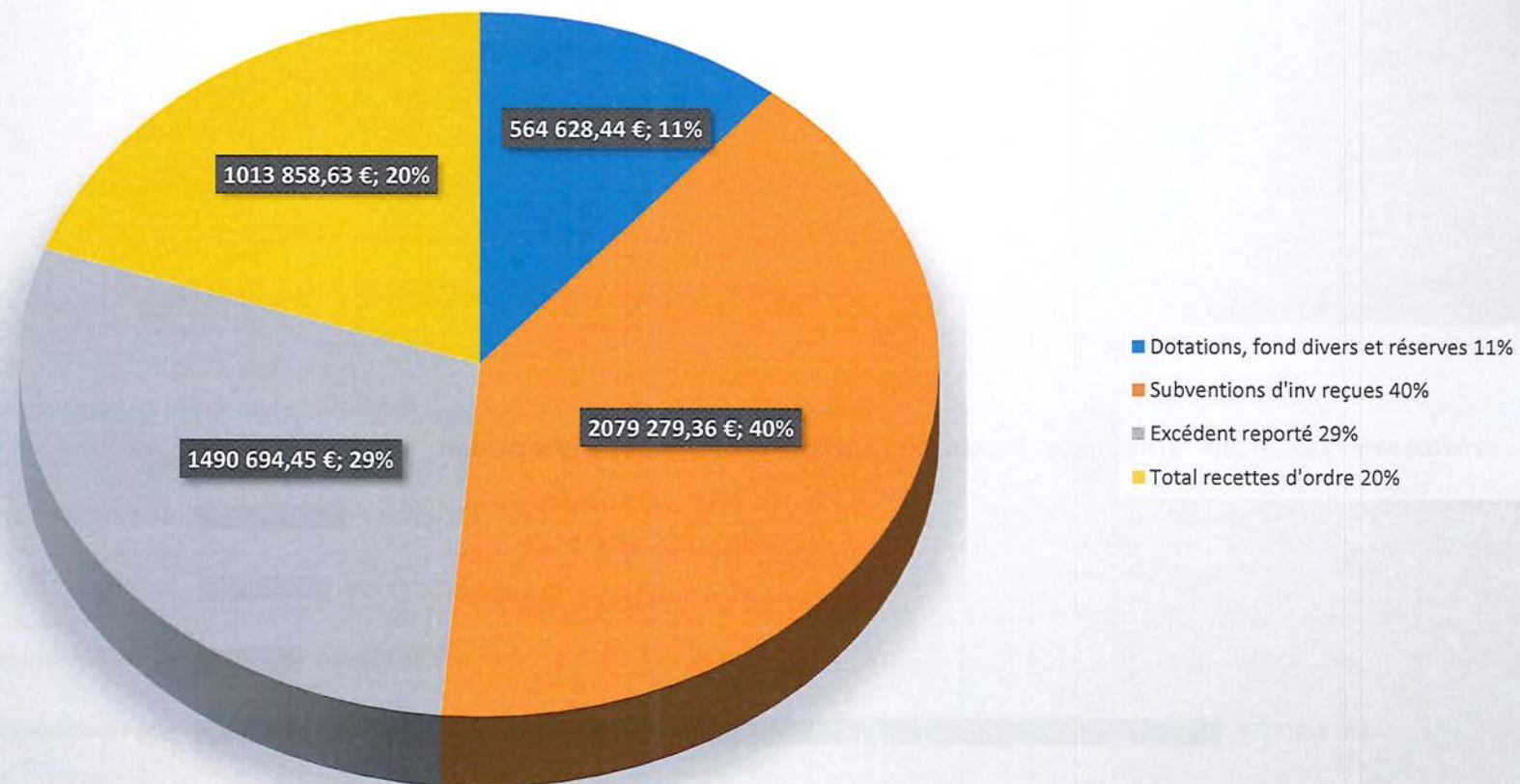
RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2024



2- Les dépenses et recettes d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2024



3- Principaux ratios par habitant au 1^{er} janvier 2024 (21696 habitants)

- Impôts locaux 142 €
- Dotations 119 €
- Charges de fonctionnement 565 €
- Dépenses d'investissement 219 €

DONNEES DGFIP DU 09/04/2024)

4- Etat de la dette

DETTE	Montant en €	Montant en € par habitant		
		CCHV	CC Région (1)	CC National (2)
Au 31/12/2023				
Encours total de la dette	4 245 183	196	261	205
Annuités des dettes	455 978	21	32	25
Fond de roulement en fin d'exercice	3 024 858	139	194	182
Capacité d'autofinancement nette	233 688	11	51	59

(1) : Nombre de CC(s) traité(e)s pour la Région : 66 soit 77% de la catégorie démographique de la région

(2) : Nombre de CC(s) traité(e)s pour la France entière : 721 soit 87% de la catégorie démographique de la France entière

DONNEES DGFIP DU 09/04/2024

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Cornimont, le 11 avril 2024

Le Président,

Didier Houot

